



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3721
31 octobre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 30 OCTOBRE 1956 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT DE L'EGYPTE

Résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 751ème séance,
le 31 octobre 1956

Le Conseil de sécurité,

Considérant qu'une grave situation a été créée par l'action entreprise contre
l'Egypte,

Notant que le manque d'unanimité des membres permanents du Conseil de sécurité
aux 749ème et 750ème séances a empêché le Conseil de s'acquitter de sa
responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité
internationales,

Décide de convoquer une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée
générale, comme le prévoit la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale, afin
de faire les recommandations appropriées.
